

*Futur-es retraité-es,
Futur-es vacancier-es
Finissons l'année
autour du verre de l'amitié*
Jeudi 3 juillet
18 h siège du SNUipp



Sarko, ta politique on n'en peut plus, ta politique on n'en veut plus !

Partout dans le monde, en Europe (où les Irlandais ont dit NON au traité libéral de Lisbonne), les jeunes, les salariés, les chômeurs, les retraités sont mécontents et le montrent. En France, cela se traduit par le mouvement des pêcheurs, des routiers, des sans papiers, des salariés de la grande distribution, des salariés de Roissy, des salariés de toute la Fonction Publique,(la liste est encore très longue !). Il y a un ras le bol général de cette politique ultra libérale qui enrichit les plus riches et appauvrit tous les autres qui sont, malheureusement, de plus en plus nombreux.

Que nous soyons issus du privé ou du public, nous sommes TOUS touchés de plein fouet par la chute de notre pouvoir d'achat avec notamment l'envolée du prix de l'essence. Dans nos corps de métiers, nous connaissons TOUS des délocalisations, des licenciements, de la précarité. **Nous n'en pouvons plus, le gouvernement doit revoir toute sa copie !**

Il doit arrêter, par exemple, de dénigrer le dialogue social. Avec le projet de loi sur « la représentativité – durée du travail » présenté par Xavier Bertrand, il prévoit de déréglementer le temps de travail et ce, malgré la position commune sur la « représentativité et le dialogue social ». Il ne donne aucune réponse sur la question des retraites, il remet en cause le droit de grève... Tout ceci est inacceptable ! Et que dire de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) dont l'objectif essentiel est de faciliter les suppressions massives de postes dans toute la Fonction Publique (35000 à 40000 emplois par an !). Cette nouvelle attaque se met en œuvre sans débat public, sans que soit posée la question des missions de service public et celle des besoins des usagers et des citoyens. La RGPP est bien un outil de casse sans précédent pour l'ensemble de la Fonction Publique.



Nous devons également stopper la casse de notre Éducation Nationale: carte scolaire de rentrée catastrophique, enfants de 2 ans non scolarisés, effectifs par classe surchargés, mort programmée du RASED et des IUFM, mise en place des EPEP, nouveaux programmes rétrogrades, stages dits de « rattrapage » pendant les vacances qui n'ont de « rattrapage » que le nom, suppression du samedi matin...

Le SNUipp-FSU a, une nouvelle fois cette année, pleinement tenu son rôle de 1er syndicat des écoles et des IUFM en travaillant pour des mouvements unitaires, en appelant moult fois à la grève, à des rassemblements départementaux et nationaux les mercredis et les samedis ainsi que le dimanche 18 mai, en organisant plusieurs rencontres avec les parents d'élèves et les précaires de nos écoles...

Mais la mobilisation ne doit pas s'arrêter là. Le gouvernement fait la sourde oreille sur trop de sujets. Souvenons-nous de notre victoire sur le CPE : **SOYONS TOUS ENSEMBLE, étudiants, actifs, chômeurs et retraités, du privé et public**, descendons tous ensemble dans la rue pour crier bien fort : **Sarko, ta politique on n'en peut plus, ta politique on n'en veut plus !**

Cédric TURCO,
Secrétaire général adjoint
du SNUipp-FSU du Var



Sommaire

Page 1 Édito

Page 2 Action, actualité.

Page 3 RGPP, nuit écoles.

Page 4 Services publics.

Page 7 Enseignement prioritaire.

Page 9 CPD du 29 mai.

Page 10 Mouvement, congé formation .

Page 11 TRS, hors classe, congés form.

Page 12 IUFM.

Directeur de la publication

André TOUVIER

Mensuel : n° 190

Prix au numéro : 0,76 €

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Manograph La Seyne

Section départementale du SNUipp

Immeuble Le Rond Point

Av. Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34

E-mail : snu83@snuipp.fr

Site : <http://83.snuipp.fr>

Actions

Préparons une rentrée de mobilisation



Page 2

Services publics

Colloque FSU.



Page 4

Éducation prioritaire

Dossier



Page 5

CAPD

Compte rendu de la CAP du 29 mai.

Page 8

Une année par comme les autres

Préparons une rentrée pas comme les autres !



Jeudi 18 octobre



Mardi 20 novembre



Jeudi 24 janvier



Samedi 29 mars



Jeudi 1er mai



Jeudi 15 mai



Dimanche 18 mai

Un an après l'élection du président de la République et la formation du gouvernement, des réformes profondes remettent en cause l'école publique, les services publics et les solidarités à un rythme soutenu malgré de fortes mobilisations.

L'allongement de la durée de cotisation en matière de retraite à 41 annuités a été imposé malgré les mobilisations du 22 mai et du 17 juin. La mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), la remise en cause du statut de fonctionnaire s'accompagnent de suppressions de postes et de services, des fusions d'administrations, qui affaiblissent les capacités du service public à répondre aux besoins de la population. Le gouvernement a confirmé un plan pluriannuel de non remplacement des départs en retraite qui se traduira par des milliers de suppressions d'emplois dans l'Education à la rentrée 2008. La politique

éducative du gouvernement s'est caractérisée par une avalanche de mesures régressives. Derrière l'affichage de la réussite de tous ou de la « recherche de l'égalité des chances », le ministre de l'Education Nationale engage des réformes qui affaiblissent et jettent le discrédit sur l'école. La lutte contre l'échec scolaire nécessite un investissement budgétaire ambitieux.

Le SNUipp appelle à diffuser le jour de la rentrée une lettre aux parents, à tenir des conférences de presse, à réunir les parents, à réunir des assemblées générales, à tenir des réunions d'information syndicale.

Des milliers de réunions enseignants parents, des manifestations départementales, des journées de grève ont montré l'inquiétude et la volonté de s'opposer à la politique éducative du ministère et d'obtenir d'autres choix. Le SNUipp s'adresse solennellement au

ministre pour obtenir l'ouverture de réelles négociations pour éviter les régressions et appelle les enseignants à diffuser massivement, le jour de la rentrée, une lettre aux parents, à tenir des conférences de presse, à réunir les parents dès ce soir-là. Il appelle à réunir partout des assemblées générales, des réunions d'information syndicale : rassemblements départementaux, interpellation des élus, pétition, initiatives du type « nuit des écoles »... Le SNUipp propose que la FSU soit porteuse d'un mandat de construction d'intersyndicale nationale unitaire large pour rédiger une plate forme commune concernant les points suivants : salaires/pouvoir d'achat, emploi, retraites, services publics.



Jeudi 22 mai



Samedi 24 mai



Mardi 10 juin



Mardi 17 juin

Occupations d'écoles

Débats et occupations nocturne des écoles



« Éviter un réveil douloureux et informer sur les dangers des mesures ministérielles, rêver à une rentrée prochaine où les programmes seraient construits avec des professionnels de l'Éducation, le rythme scolaire serait adapté aux enfants, les élèves en difficulté seraient aidés par du personnel spécialisé sur le temps scolaire ». Tels étaient les mots d'ordre de la nuit des

écoles organisée le 13 juin dernier et soutenue dans le Var par le SNUipp et la FCPE. Ces trois revendications sont en effet au cœur des mobilisations depuis plusieurs mois. Par ailleurs, de nombreux collègues demandent au syndicat de diversifier les moyens d'actions et d'associer les parents d'élèves chaque fois que possible. Dans le Var, quatre écoles ont participé à cette initiative : la

maternelle Romain Rolland à Carqueiranne (où le maire UMP a envoyé la police municipale afin d'empêcher l'accès de l'école aux enseignants et aux parents d'élèves), l'élémentaire Victor Hugo à St Maximin et les écoles Murair et Mistral à Toulon. L'occasion de débattre avec les parents d'élèves et les collègues venus parfois d'autres écoles. Une initiative prolongée le samedi 28 juin sur le thème : l'école est finie.

Voir le site <http://nuit.des.ecoles.over-blog.com>.

St Maximin

Compte rendu de l'AG de la section locale du SNUipp du 17 juin.

Une vingtaine d'adhérents de la circonscription ont participé à l'AG réunie le 17 juin dernier à l'école Victor Hugo, représentant une douzaine d'écoles du secteur. L'occasion de faire le point sur les actions en cours, les 60 heures pour l'année qui vient (et le CEL de la commune), les nouveaux programmes, l'organisation de l'École, la baisse de l'offre éducative, la stigmatisation des élèves en difficulté, et les modalités d'action dès le premier jour de la prochaine rentrée. Un tract a été rédigé en vue d'être distribué aux parents pour appeler à une réunion d'info et préparer des actions à la rentrée. Par ailleurs, la section locale a écrit au maire de St Maximin pour le rencontrer à propos du SMA... toujours pas réponse.

Les contacts du SNUipp :

- **Patrice MAURIN**, élémentaire 4 vents **SEILLONS**
- **Marc BASACCO**, élémentaire J. Moulin **St MAXIMIN**
- **Pierre GALLETI**, SEGPA **BARJOLS**
- **Chantal LOMBARD**, maternelle **RIANS**
- **Jean Michel ZAMMIT**, élémentaire Barles **St MAXIMIN**



Brignoles

RGPP, services publics en danger : manifestation le 14 juin dernier.



Une journée de mobilisation pour la défense et le développement des services publics était organisée samedi 14 juin 2008 à BRIGNOLES, par la FSU, la CGT, FO, SOLIDAIRES, le PCF, les ALTERNATIFS, les VERTS, l'URCF et ATTAC. Après une matinée de débats et d'échanges autour des différents stands, suivi d'un pique-nique citoyen sur les berges du Carami, a eu lieu une manifestation en direction de la sous-préfecture de

BRIGNOLES, où rendez-vous était pris avec le sous-préfet, afin de lui remettre la pétition qui réclame l'abrogation de la Révision Générale des Politiques Publiques. Cette journée a rencontré un franc succès, puisque près de 300 personnes se sont mobilisés contre la RGPP et le démantèlement des services publics, pour dire non aux suppressions de postes dans les hôpitaux, l'éducation nationale, la justice, l'administration fiscale....

Carqueiranne

Info de la section locale du SNUipp.

Soucieux de construire un syndicalisme de terrain, proche des préoccupations des collègues, le SNUipp est structuré en section locale dans chaque circonscription. En ce qui concerne Carqueiranne, les contacts du SNUipp sont :

- **Florence KA**, élémentaire Ferry **CARQUEIRANNE** (04.94.58.43.73)
- **Sandra LICATESI**, élémentaire Jaurès **LE PRADET** (04.94.21.77.86)
- **Catherine MEGY**, élémentaire Zunino 2 **LA GARDE** (04.94.08.98.66)

Quelle fonction publique ?

La FSU a organisé un débat public le 6 mai dernier à l'Hôtel de Région à Marseille. Rappels historiques, projets gouvernementaux et luttes à poursuivre à l'ordre du jour.

Consulter, débattre, construire et agir sont les marques de fabrique du SNUipp et de la FSU. Parmi les 250 participants à ce débat, la CGT, la CFDT et Solidaires, mais aussi Anicet LE PORS (1), ministre de la fonction publique (1981 - 1984), Michel Vauzelles, président de la région Paca, Bernard Morel (2), professeur d'Université et Jean Drevon représentant la FSU nationale sont intervenus sur les aspects fondamentaux des bouleversements attendus par le gouvernement. RGPP, « mobilité » dans la fonction publique, rapport Silicani ou livre blanc sur la fonction publique (lire ci-contre). L'objectif est de remettre en cause les fondements de notre société et le rôle de l'État.

En premier lieu, Anicet Le Pors est revenu sur les motifs de la création de la fonction publique autour des principes d'indépendance, d'égalité et de responsabilité, n'hésitant pas à remonter à la Déclaration des Droits de l'Homme et au préambule de la constitution de 1946. L'occasion de rappeler que l'intérêt général ne se réduit pas à la somme d'intérêts particuliers.

Bernard Morel a souligné les similitudes stratégiques des politiques menées par Reagan, Thatcher et le gouvernement Sarkozy : mettre volontairement les finances de l'État difficulté en le privat d'entrées importantes (le bouclier fiscal, par exemple qui contribue à l'augmentation

de la dette agitée comme un chiffon rouge) pour laisser se dégrader les services publics, dans

L'intérêt général ne se réduit pas à la somme d'intérêts particuliers.

l'incapacité de fonctionner correctement, et laisser entrevoir la privatisation comme seule issue possible à la poursuite des missions attendues par les usagers. Ne nous y trompons pas : cela se fait depuis des années dans les autres services publics, et l'Éducation Nationale se trouve désormais au centre de cette politique.

Les participants ont ensuite évoqué la situation de leur service ou de leur entreprise publique. Tous ont décrit le même scénario d'externalisation de certaines missions, de recrutements de salariés précaires pour effectuer des tâches similaires aux titulaires, de mise en concurrence et d'impossibilité d'effectuer correctement son travail. Les exemples de France Telecom ou de La Poste sont particulièrement éclairants sur les stratégies de casse mises en œuvre. Toute ressemblance avec les récentes mesures et annonces concernant



l'Éducation Nationale est bien évidemment volontaire...

L'objectif du gouvernement est bien de substituer le contrat à la loi, le « métier » à la mission, la performance individuelle à l'efficacité collective. Et l'alignement de la fonction publique d'État sur la fonction publique territoriale ne serait qu'un leurre : cette dernière étant caractérisée par la « libre administration des collectivités territoriales » prévue par l'article 72 de la Constitution, ce qui va à l'encontre des principes d'indépendance et d'égalité.

L'abandon par l'État de certaines missions sur la gestion du handicap par exemple avec la création des MDPH en est un exemple récent.

Il nous faut poursuivre notre travail d'information en direction des personnels mais aussi des usagers. Mener la bataille des idées en proposant les évolutions nécessaires de notre statut tout en respectant ses principes fondateurs. Et poursuivre nos luttes syndicales dans l'unité la plus large. Car on ne pourra pas dire qu'on ne connaissait pas l'objectif du gouvernement en la matière.

Reagan, Thatcher, Sarkozy : créer la dette en baissant les recettes de l'État afin de privatiser les services, mis dans l'incapacité de fonctionner.



(1) Anicet Le Pors fut l'un des quatre ministres communistes du gouvernement de Pierre Mauroy de 1981 à 1984, où il reçut le portefeuille de la Fonction publique. Il initia une réforme comprenant un nouveau statut des fonctionnaires, tendant à unifier les trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière) et privilégiant l'accès au service de l'État par la voie du concours.

Rapport Silicani : dangers !

Le livre blanc estime « qu'il n'est pas nécessaire que tous ces services publics soient assurés par les collectivités publiques ». « Nous avons besoin aujourd'hui de plus d'État régulateur. (...) L'État pourrait être moins qu'aujourd'hui un prestataire direct de services de masse. » Voici un résumé et les principaux extraits du rapport Silicani.

Réforme de l'État

Le livre blanc propose de « conserver un champ large au service public ». Mais il estime « en revanche, qu'il n'est pas nécessaire que tous ces services publics soient assurés par les collectivités publiques ». « Nous avons besoin aujourd'hui de plus d'État régulateur. (...) L'État pourrait être moins qu'aujourd'hui un prestataire direct de services de masse. » La mise en œuvre de politiques publiques serait confiée à des établissements publics disposant d'une « pleine autonomie », aux collectivités territoriales, aux partenaires sociaux, à « des associations ou à des entreprises, en particulier dans le domaine social, sanitaire ou éducatif », « notamment par la voie de contrats d'association au service public ». Les cantines scolaires sont citées parmi les exemples « intéressants d'externalisation ».

Coexistence du statut et du contrat

Affirmant que « les administrations ont véritablement besoin de recourir à des agents contractuels », le livre blanc propose d'accepter la « complémentarité » du statut et du contrat. Il identifie cinq cas de recours aux contractuels : les besoins occasionnels et le remplacement, les carrières courtes, les compétences spécifiques, la mobilité entre le secteur public et le secteur privé, enfin la facilitation de l'accès à la Fonction Publique. Les contractuels recrutés pour des missions de souveraineté seraient des contractuels de droit public, les autres devraient être de droit privé, soumis au code du travail, une convention collective étant négociée avec les syndicats. Toutefois, pendant une période transitoire, les contrats signés pourraient être de droit public. Au-delà d'une certaine ancienneté, les agents contractuels pourraient être détachés dans un cadre statutaire, puis éventuellement titularisés. Mais c'est aussi une réforme importante des concours de recrutement qui est préconisée : des concours moins « académiques » comportant trois épreuves : une de « nature professionnelle », une autre pour « apprécier le niveau général du candidat », la 3^{ème} centrée sur son « potentiel humain ».

Une fonction publique de métiers

Le livre blanc reprend la proposition de réforme statutaire avancée par Dutreil et mise alors en échec. « Il est proposé de mettre en place un nombre restreint de « cadres statutaires » regroupés en sept filières professionnelles. (...) Quatre niveaux de qualification pourraient être retenus (CAP ou BEP, bac, licence et master). Un niveau V, ouvert aux agents publics comme à des personnes venant du secteur privé, correspondrait aux emplois de direction. Si nécessaire, le cadre pourrait comporter plusieurs spécialités de recrutement. Les agents d'un cadre ont vocation à exercer leurs fonctions dans toutes les administrations.

Un marché de l'emploi public

Pour les enseignants, les emplois devant être pourvus au même moment, les « tableaux de mutation » seront conservés. Mais la procédure devra se rapprocher de celle qui est proposée dans le cas général : l'administration choisit une partie des candidats qu'elle auditionne afin de « décider de la personne qu'elle retient ». Cette procédure concernera aussi les postes à profil pour les enseignants « dont la proportion pourra être accrue ». Dans les autres situations, « il est proposé que le barème ait pour objet une présélection de plusieurs candidats et que le choix final incombe au chef de service ou au chef d'établissement ». Les affectations et mutations ne seraient plus soumises à l'avis des CAP, puisque « il s'agit d'un acte relatif à l'évolution de l'emploi qui relève de l'appréciation de

l'administration ». Une convention d'affectation sera établie. Elle précisera la rémunération fonctionnelle associée au poste et les objectifs assignés à l'agent, base de l'évaluation.

La rémunération

« La rémunération de chaque agent titulaire comprendrait deux composantes, l'une liée au grade, l'autre à l'emploi. [La première] serait déterminée par un indice, et resterait donc liée au niveau de qualification et au stade d'avancement de la carrière. (...) La deuxième composante a pour but d'individualiser la rémunération (...). Elle serait fixée par le chef de service qui emploie l'agent, compte tenu de la cotation du poste et des objectifs assignés à l'agent. (...) Elle comprendrait une part fixe liée aux sujétions particulières du poste et une part variable déterminée au regard des résultats atteints. » La part de la rémunération fonctionnelle devrait atteindre 25% d'ici dix ans. La part maximale liée aux résultats serait de 15% pour les emplois de niveau IV (master).

Évaluation et carrière

L'évaluation devrait être l'élément central d'évolution de la carrière. Conduite par le supérieur hiérarchique direct, l'évaluation se substitue à la note. Elle est déterminante pour la promotion de grade, dont la sélectivité doit être renforcée. Chaque cadre statutaire est organisé en trois grades. Selon le rapporteur, le licenciement pour insuffisance professionnelle n'est pas assez utilisé. Le livre blanc propose de supprimer les concours internes et d'y substituer une sélection professionnelle parmi les agents ayant « démontré leur valeur professionnelle et disposer d'une qualification professionnelle permettant d'accéder au cadre de niveau supérieur ».

Recrutement

Le concours externe devrait comporter trois composantes, une épreuve de nature professionnelle, une pour apprécier le « niveau général du candidat », la 3^{ème} centrée sur son « potentiel humain » ; Le livre blanc propose d'étendre le concours de 3^{ème} voie en le réformant et de supprimer les concours internes. C'est sur l'emploi correspondant à la première affectation que le fonctionnaire effectuerait son stage, le rapporteur invitant à des titularisations moins « systématiques ».

Dans le rapport remis au gouvernement le 17 avril dernier, le rapporteur général précise qu'il lui est revenu de « faire des choix sur des sujets moins consensuels que d'autres ». Le gouvernement ne peut donc prétendre s'appuyer sur un constat partagé. En revanche, les choix du rédacteur se sont délibérément inscrits dans les orientations présidentielles et gouvernementales pour la Fonction Publique : moins d'État, une mise en concurrence des personnels, une réforme statutaire issue du rapport du conseil d'Etat de 2003. Rien d'étonnant à ce que les ministres annoncent vouloir transposer ces préconisations dans la loi dès 2009. Pour la FSU, comme pour les signataires de l'appel « Le service public est notre richesse, Mobilisons nous », « l'intérêt général a besoin de solidarité et non de concurrence, de stabilité et non de précarité, de sens des responsabilités et non de docilité, d'indépendance et non de soumission aux intérêts particuliers. » Elle demande aux ministres de ne pas retenir les préconisations du livre blanc et d'engager les discussions sur les grilles indiciaires, sur les carrières sur de toutes autres bases.

Éducation prioritaire

L'ambition d'une vraie réussite, tel était le thème du stage de formation syndicale organisé par le SNUipp à La Seyne le 6 mai dernier.



C'est dans le but de rétablir l'égalité des chances en mettant en œuvre une politique inégalitaire (donner plus à ceux qui ont moins) dans un objectif d'équité que l'on a créé les zones d'éducation prioritaire en 1981. Cela s'inscrivait dans une politique générale de discrimination positive qui reposait aussi sur des actions de prévention sociale, d'insertion et de développement social urbain. On posait comme postulat que l'école ne pouvait être son seul recours et qu'il fallait agir de pair sur l'éducatif ainsi que sur le milieu et les conditions de vie.

Généralement, on considère que cette politique a connu 3 relances.

A partir de 1990, on insiste sur la nécessaire mise en adéquation des ZEP avec la politique de la Ville dans le cadre de structures de pilotage. On passe progressivement de l'égalité des chances à la notion de réussite de tous les élèves. Cela se concrétisera avec le rapport Moisan-Simon, intitulé « les déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire ». On y rappelle l'importance du pilotage et elle donnera lieu à la rédaction des contrats de réussite et à la mise en place des CAREP (Centre Académique de ressources pour l'Éducation Prioritaire). C'est dans ce cadre que l'on distinguera les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) et les ZEP.

Troisième relance ou césure en 2006 ? Pour le SNUIPP, il s'agit indiscutablement d'un revirement. Avec la création des Réseaux Ambition Réussite, on privilégie l'approche individuelle de la difficulté scolaire (PPRE, ...) et on abandonne toute prise en compte des milieux et des conditions de vie. On développe simultanément une politique d'individualisation des parcours scolaires et des carrières au sens où chacun est maître personnellement de son destin quel que soit l'endroit où il vit mais aussi quel que soit l'endroit où il travaille (postes à profil pour les maîtres RAR, promotions hors contingent, heures supplémentaires, évaluations sur la base des résultats des élèves, pôles d'excellence...)

Une véritable politique d'éducation prioritaire doit permettre d'abaisser les effectifs par classe, de développer la scolarisation des moins de trois ans, de développer le travail en équipe en dégagant du temps de concertation, d'améliorer la formation initiale et continue.

Au-delà de cela, une politique de discrimination positive ne trouvera de véritable sens qu'en lien avec une politique de l'emploi, de l'aménagement du territoire, de la mixité sociale, du logement, de la santé, de l'accès à la culture déclinée avec les communes et les associations complémentaires de l'école.



Régis METZER,
Membre du
secteur Revendicatif
du SNUipp national.



Pour une éducation vraiment prioritaire (*)

Alors que pour réussir dans sa vie personnelle et professionnelle, il faut maîtriser des connaissances variées, les élèves et notamment ceux en difficulté n'auront plus droit à tous les enseignements. Beaucoup devront se contenter du socle commun excluant des disciplines comme l'EPS, la technologie, ou les enseignements artistiques. Les élèves les plus en difficulté seraient progressivement sortis du collège de manière prématurée. C'est cette école à

plusieurs vitesses que met en place le dispositif « ambition réussite » en cherchant à s'associer les compétences des professionnels légitimement motivés par l'idée que l'on ne peut rester sans rien faire. Les « réseaux Ambition Réussite » expérimentent dans les établissements EP1 le renoncement à la démocratisation du système éducatif en créant une école au rabais pour les enfants des milieux populaires. Le SNUipp refuse le

redéploiement et revendique un accroissement massif des moyens d'enseignements pour les élèves des zones d'éducation prioritaire avec une réduction systématique des effectifs, la scolarisation dès 2 ans, la possibilité de créer des groupes de besoins, la mise en place de temps de concertation, la participation de chercheurs aux travaux des équipes pédagogiques.

(*) Motion votée par le congrès du SNUipp-FSU du Var réuni au Pradet en Juin 2006

Bibliographie

- Bernard Charlot *du rapport au savoir, éléments pour une théorie* Anthropos (1992)
- Jacques Bernardin *Comment les enfants entrent dans la culture écrite* Retz, 1997
- Bernard Lahire *Culture écrite et inégalités scolaires* PUL, 1993
- Elisabeth Bautier et Jean-Yves Rochex *Wallon, l'enfant et ses milieux* Hachette, 1999
- Serge Boimare *L'enfant et la peur d'apprendre* Dunod, 1999
- Jérôme Bruner *L'éducation, entrée dans la culture* Retz, 1997
- Jacques Fijalkow *Entrer dans l'écrit* Magnard (1994)
- Alberto Manguel *Pinocchio et Robinson, pour une éthique de la lecture* L'escampette, 2005
- Roland Barthes : *Le degré zéro de l'écriture*, Seuil, 1953
- Pierre Bourdieu : *La reproduction : éléments d'une théorie du système d'enseignement*, ed. de minuit, 1970



Dominique PIVETEAUD

est maître formateur à Paris. Il enseigne dans une école élémentaire de la Goutte d'Or en Cycle 2

(CP). Il est l'auteur -entre autres livres- de "Comment lisent les enfants du Chaperon Rouge ?" (éditions de l'école). Il est membre du GFEN. Il nous a fait l'honneur d'animer un atelier lors du stage organisé par le SNUipp.

Y a-t-il relation de cause à effet entre la manière dont l'élève apprend à lire et le lecteur qu'il deviendra ?

Alberto Manguel dit, dans un des textes de son livre *Pinocchio et Robinson* (éditions de l'Escampette) [...] *Que l'on se trouve comme Colodi au temps des textes scolaires répétés par cœur ou, comme nous, à celui d'une quasi-infinité de données régurgitées disponibles au bout de nos doigts, il est relativement facile d'être superficiellement cultivé, de suivre un sit-com, de comprendre une plaisanterie publicitaire, de lire un slogan politique, de se servir d'un ordinateur. Mais pour aller plus loin et plus en profondeur, pour avoir le courage d'affronter nos peurs, nos doutes et nos secrets cachés, pour mettre en question le fonctionnement de la société à notre égard et à celui du monde, il nous faut apprendre à lire autrement, différemment, afin d'apprendre à penser. Pinocchio peut devenir un garçon à la fin de ses aventures, mais tout bien considéré, il pense encore comme un pantin.*

Autrement dit, la question est de savoir, pour celui qui enseigne le lire-écrire, quel lecteur il souhaite former. Souhaite-t-on voir advenir un lecteur qui décode, c'est-à-dire qui, comme Pinocchio, s'attache à décrypter ce qu'il a sous les yeux, ou un lecteur qui surcode, c'est-à-dire un lecteur qui, en plus de décoder, a dans l'idée qu'au delà de l'apparence, du réel des mots sur le papier, se cachent des intentions, des questions, une invitation à penser au-delà des lignes ? Cette question dépasse le cadre même des méthodes. Elle touche à celle des intentions de l'enseignant, de l'école elle-même et de la société toute entière. Former les individus, tous les individus, à aller chercher ce qui n'est pas immédiatement disponible dans les textes, à interroger systématiquement le ou les sens de ce qui est écrit ou montré peut conduire à l'émergence d'une intelligence nouvelle capable d'interroger les fondements mêmes d'une société qui produit exclusion et aliénation. Cette idée fait peur à certains, d'où la prescription de méthodes basées essentiellement sur les tâches de bas niveau à savoir le décodage. Cette peur est sans doute fondée, car la question de l'émancipation est bien au cœur de l'enseignement du lire-écrire. Les pratiques pédagogiques sont toujours au service d'un projet, plus ou moins formalisé selon les personnes. Elles ne sont pas une fin en soi mais des outils inventés en fonction de conceptions du savoir, de l'élève et du rôle de l'école dans la société. Les théories de

Bourdieu sur la reproduction nous aident à comprendre en quoi les pratiques pédagogiques contribuent à reproduire une hiérarchie des rapports au savoir entre ceux qui savent, ceux qui savent moins et ceux qui savent encore moins. Les premiers ayant alors les moyens de contrôler les autres. Les pratiques qui proposent de manière ambitieuse aux élèves de se confronter à de la complexité en faisant le pari des intelligences, de toutes les intelligences, ont toutes les chances de faire advenir des lecteurs, qui à l'inverse de Pinocchio, sauront couper les fils qui les relient à leurs maîtres.

Tu prônes un enseignement du lire-écrire dans sa dimension culturelle. Peux-tu en dire un mot ?

L'invention de l'écriture a eu pour effet de permettre aux hommes de se dépasser, de sortir de leurs entre-sois communautaires. Communiquer en dehors de son espace géographique, laisser trace de sa représentation du monde après sa mort, élaborer de la pensée nouvelle, l'écrit a constitué une révolution fondamentale dans l'histoire des hommes.

A mon sens, l'école devrait faire en sorte que chaque élève qui conquiert l'écrit opère pour lui cette révolution. Le jeune lecteur doit prendre conscience que par la conquête de l'écrit, il entre dans le monde des humains, il devient capable, pour lui-même, de se déprendre de fonctionnements archaïques, et de construire les conditions de sa propre humanité. Il doit pouvoir prendre conscience, qu'en s'appropriant cette fabuleuse invention, il s'inscrit dans une filiation qui dépasse le cadre de son milieu privé. Le champ des possibles, pour l'élève, devient immense car il s'agit de s'approprier le patrimoine humain qu'est le savoir inventé avant lui et pour lui. Mais cette immensité des possibles se confronte à une réalité objective et cruelle, celle des propres limites de l'individu qui ne pourra, à lui seul, posséder tout le savoir humain. C'est de ce paradoxe que naît la nécessité des autres. Parce que comme le dit le proverbe, on est plus intelligent à plusieurs, mais aussi parce qu'il est possible de penser les autres non pas comme des adversaires avec lesquels nous serions en concurrence, mais comme des partenaires, des parties intégrantes de soi-même.

L'apprentissage du lire-écrire est donc le moment de l'entrée dans un questionnement sur sa condition d'humain. C'est ce que dit Alberto Manguel à propos de la littérature : [...] *Parce que Pinocchio n'a pas appris à lire en profondeur, à pénétrer dans un livre et à l'explorer jusqu'à ses limites parfois hors d'atteinte, il ignorera toujours que ses aventures personnelles ont de profondes racines littéraires. Sa vie (il ne le sait pas) est en vérité une vie littéraire, un composite de récits anciens dans lesquels il pourrait un jour (s'il apprenait vraiment à lire) reconnaître sa propre biographie. Et cela est vrai pour tout lecteur digne de ce nom.*

[...] La littérature ne fait que parler de nous. C'est vrai pour tous les types d'écrits, qu'ils soient romanesques, poétiques, théoriques, historiques... Le lecteur expert a construit

cette conscience au fil de son expérience scolaire et familiale. Les lecteurs moins experts, cantonnés le plus souvent à une pratique utilitaire de l'écrit, n'ont pas construit cette conscience. L'école n'est pas totalement étrangère à cette situation même s'il est clair que les inégalités scolaires ont un lien étroit avec les inégalités sociales. L'enseignement de la littérature à l'école, s'il est considéré comme la seule présentation du catalogue patrimonial, a toutes les chances de contribuer à cette situation d'inégalités face au savoir. Ceux qui ont des pratiques d'échanges autour des objets culturels en dehors de l'école pourront construire cette posture haute. Les autres, en ne bénéficiant que de pratiques scolaires peu ambitieuses, risquent de rester cantonnés à une considération superficielle des objets culturels. Il y a donc nécessité d'enseigner la lecture à partir de pratiques dynamiques de questionnement où la finalité ne sera pas tant la mise au catalogue personnel des objets que la capacité à penser sur lesdits objets.

La formation initiale et continue te semblent-elles répondre aux besoins des collègues en particulier en Education prioritaire ?

La formation, d'une manière générale, a tendance à évacuer de plus en plus la dimension réflexive sur les enjeux de l'enseignement. On assiste à un glissement depuis plusieurs années vers une conception purement techniciste de l'acte d'enseigner. Les jeunes collègues sont invités à trouver la méthode préexistante qui marche sans qu'il soit clairement mis en chantier de réflexion sur le « ce qui marche ». Je n'ai pas connaissance d'un réel travail qui permette aux jeunes collègues de se construire une conception intellectuelle du métier. Ce travail aurait le mérite d'aider à ce que les futurs passeurs de savoir élaborent leurs pratiques en fonction de conceptions et d'intentions formalisées. Le fait de n'en pas avoir connaissance ne peut m'autoriser à penser que ce travail n'existe pas. Mais la surprise et souvent le désarroi dont témoignent les collègues lorsqu'ils se trouvent confrontés à la réalité parfois violente de la difficulté sociale et scolaire laisse penser que ce travail de connaissance des réalités de la société et des liens qui existent entre cette société et son école est insuffisant voire inexistant.

Je ne suis pas favorable à l'idée qu'il faille élaborer un livre de « recettes » particulier pour enseigner en ZEP. Il me semble nécessaire de repenser la manière d'enseigner en général. Les pratiques qui visent la réussite de tous doivent permettre à tous et à chacun de construire les conditions de son émancipation. Cette question devrait être au centre de la formation. A ma connaissance, elle ne l'est pas. Mais est-ce un hasard ?



CAPD du 29 mai

Le compte-rendu par vos élu-e-s du SNUipp-FSU.

Mouvement

Les chiffres de la 1^{ère} phase du Mouvement 2008 : 1624 participants (1680 en 2007, 1622 en 2006) soit 765 mutations (861 en 2007, 834 en 2006), dont 309 sur le 1^{er} vœu (357 en 2007, 354 en 2006), 484 maintiens (en augmentation) et 375 SP (368, 2007, 388 en 2006). 30 directions d'écoles sont vacantes.

Le SNUipp a souligné sa satisfaction de voir sa demande prise en compte concernant l'affichage du nombre de classes pour chaque école dans la circulaire. Le syndicat est à nouveau intervenu pour rappeler les difficultés posées par l'intitulé des postes en école primaire, accueillant les trois cycles : le code « enseignant maternelle » dans une école primaire peut, par exemple, déboucher sur une affectation dans la partie élémentaire de l'école. Renommer ces postes « enseignant primaire » permettrait d'éviter les confusions.

Le SNUipp a d'ailleurs précisé que l'organisation de la saisie des vœux durant les vacances complique la tâche des

collègues qui souhaitent se renseigner en téléphonant dans les écoles et a demandé qu'à défaut de modification de l'intitulé, ce point soit rendu plus visible dans la prochaine circulaire.

Le SNUipp est ensuite intervenu sur toutes les situations transmises par les collègues grâce à l'opération transparence et au bulletin du SNUipp permettant à chacun de vérifier sa situation.

Groupe de suivi des personnels jugés en difficulté

Le SNUipp a demandé à l'IA un compte-rendu des travaux du groupe de suivi des personnels jugés en difficulté, duquel sont exclu-e-s les élu-e-s du personnel. Il s'agit pour l'IA de recenser les situations et d'étudier une éventuelle adaptation des conditions de travail. L'IA a refusé de donner plus de précision malgré l'insistance du SNUipp qui a souligné que ces personnels avaient particulièrement besoin de pouvoir anticiper sur la rentrée prochaine. La

persévérance du SNUipp a payé, puisqu'à l'issue de la discussion le principe d'un groupe de travail avant la fin juin permettant de faire le point a été retenu.

Liste Aptitude P.E.

64 demandes ont été recensées pour 227 places. Il reste encore près de 300 instituteurs dans le Var.

Avancement à la Hors-Classe

Le contingent de places pour la hors classe n'a toujours pas été communiqué par le ministère. La liste au barème a quand été actée par la CAPD dans l'attente du nombre de places.

Postes adaptés

Le SNUipp a dénoncé le nombre insuffisant de places pour faire face aux nombreuses demandes. L'IA prévoient 20 postes sur cette question. C'est à présent le Rectorat qui peut moduler ce contingent.

Congé Formation

101 demandes recensées pour 11 équivalents temps plein sur le

principe de trois tranches d'ancienneté des collègues afin de répartir les possibilités de formation :

- 3/10 ans d'ancienneté : 14 demandes et 2 départs.
- 10/20 ans d'ancienneté : 51 demandes et 5 départs.
- + 20 ans d'ancienneté : 36 demandes et 4 départs.

L'IA a décidé de retenir des candidats en dehors du barème et de l'ancienneté de leur demande, tout en jugeant de « la pertinence de la formation choisie », mais aussi du parcours des candidats. Bref, autant de critères totalement subjectifs et en dehors de tous les textes en vigueur sur cette question.

Si le SNUipp semble avoir été enfin entendu sur la possibilité d'accorder des formations inférieures à l'année scolaire permettant ainsi aux collègues de choisir des formations courtes et d'augmenter le nombre de départs, le syndicat quand même a dénoncé l'introduction sauvage de nouveaux critères et a demandé l'application des textes.

OPERATION TRANSPARENCE 2008 (suite) APPELS CANDIDATURES

Résultats postes spécialisés restés vacants après la première phase du Mouvement

ABELLA	CYRILLE	26.333	DEL	CLIS 1	ELE	PONT DU LAS	TOULON
AZZARELLO	JULIEN	12.333	TP	CHAR C R	CLG	FENOUILLET	LA CRAU
BASOLO	LAETITIA	13.831	TP	R CONG AIS	EESPU	D MILLE	TOULON
BLANCHARD	JEAN PAUL	26.834	DEL	ENS 1 DRR	CLG	WALLON	LA SEYNE
BONNEFOY	NATHALIE	29.667	DEL	CP EPS	IEN	ST PAUL	ST PAUL
BRODY	KAREN	10.429	TP	ECEL ANG	ELE	CARPE	RIANS
CHATARD	PASCAL	37.197	DEL	EDD	IEN	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN
COTTEN	FABIENNE	15.833	TP	ANIM SOUT	ELE	LES REMPARTS	TOULON
DARRAS	EVELYNE	39.500	TP	DIR	CMPP	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN
DE VAULX	NICOLAS	26.354	TD	ADJ APP	ELE	APPJULES FERRY 1	DRAGUIGNAN
DEURVEILLER	CHRISTELLE	12.333	TD	ECEL ALL	ELE	JEAN JAURES	ST MAXIMIN
ECHELINO	BERNARD	39.000	DEL	PPRE	ELE	LES REMPARTS	TOULON
FACCIN	SANDRA	22.350	TP	MDPH	MDPH	MDPH	TOULON
GIRARD	LAETITIA	17.477	TP	UPI	CLG	DAUDE	LA VALETTE
GY	ANNE	17.333	DEL	INS SP 2D	SEGPA	PHILIPPE	COGOLIN
ISOTTON	SANDRINE	33.611	DEL		ELE	JEAN GIONO	FREJUS
JADOT	VALERIE	28.632	DEL	CPAIEN	IEN	TOULON ASH	TOULON
JEAN	FRANCK	34.884	DEL	CLIS 1	ELE	SIMEON FABRE	STE MAXIME
JEUNET	AUDREY	10.476	TP	ANIM SOUT	ELE	PONT NEUF 2	TOULON
LANSADE	GODEFROY	27.175	DEL	CPAIEN	IEN	TOULON ASH	TOULON
LAUGIER	ANNIE	39.250	DEL	ADJ CL SPE	SESSAD	LES ARCS	LES ARCS
MARTINEZ	CORINNE	17.375	TP	ENS 1 DRR	CLG	MARQUISANNE	TOULON
MICHEL	SYLVIE	33.820	TD	ADJ APP	ELE	LONGEPIERRE	TOULON
MOUNIE	FRANCOISE	37.120	DEL	CPAIEN	IEN	TOULON 1	TOULON
PAQUIERO	JULIEN	16.833	TP	INS SP 2D	SEGPA	HENRI BOSCO	LA VALETTE
PASCAL	VIRGINIE	16.333	TP	INS SP 2D	SEGPA	EMILE THOMAS	DRAGUIGNAN
PIPOLO	VALERIE	26.167	TP	ADJ CL SPE	EESPU	D MILLE	TOULON
ROCHE	PIERRE	31.413	DEL	DCH DIR	IME	HAUT VAR	SALERNES
VINCENT	AUDE	19.353	DEL	ECEL ANG	IEN	SIX FOURS	
ZERBIB	CLAUDE	32.739	DEL	ADJ CL SPE	SESSAD	LES ARCS	LES ARCS

Résultats postes de direction restés vacants après la première phase du Mouvement

ABELLO	KARINE	28.289	TD	DIR	MAT	LES OEILLETES	TOULON
ALLESJARDO	ANNE	26.938	TD	DIR	MAT	AUPS	AUPS
BOUCHARD	CARINA	17.833	TP	DIR	ELE	MARCEL PAGNOL	LA CRAU
BOURDEAU	NATHALIE	22.828	DEL	DIR	ELE	JEAN DE FLORETTE	PLAN DAUPS
BOURGEOIS	STEPHANIE	30.166	TD	DIR	ELE	JEAN AICARD	POURRIERES
CLAUD	STEPHANIE	18.333	DEL	DIR	ELE	RODEILHAC	TOULON
CLET	DOMINIQUE	33.203	DEL	DIR	ELE	LES SALINS	HYERES
COURTIN	KARINE	29.104	DEL	DIR	MAT	MOULIN VIEUX	LA LONDE
FROMENT	CAROLE	16.333	TD	DIR	ELE	MALBOUSQUET	TOULON
GARCIA	PAUL	30.111	DEL	DIR	ELE	MAURIN DES MAURES	LES MAYONS
GUIJARRO	DELPHINE	17.833	TD	DIR	ELE	LE DRAMONT	ST RAPHAEL
HERNANDEZ	CARINE	23.331	TD	DIR	MAT	REGUSSE	REGUSSE
MICHEL	FRANCOIS	29.167	DEL	DIR	ELE	GEORGES BOUQUIER	CALLIAN
MIRA	CATHERINE	27.607	DEL	DIR	ELE	JEAN GAVOT	LE BEAUSSET
RASAMISON	SANDRINE	24.333	TD	DIR	MAT	FREDERIC MISTRAL	LA VALETTE
SIBRA	CHANTAL	28.667	TD	DIR	MAT	VALESCURE	ST RAPHAEL
TORNATO	KARINE	28.500	TD	DIR	MAT	LES ARQUETS	LA CRAU
VAUTHIER	ERIKA	18.333	TP	DIR	ELE	FORCALQUEIRET	FORCALQUEIRET

**Syndiquez-vous
au SNUipp-FSU !**

Questions diverses posées par le SNUipp lors de la CAPD du 29 mai

Ouverture de la CLIS Dys (orientation des élèves) :

L'IA a adressé un courrier aux médecins et aux psychologues scolaires à ce sujet. Les élèves retenus relèveront de dyslexie / dysphasie sévère, avec au moins 2 ans de scolarité en élémentaire.

Postes à profil et critères :

L'IA maintient avoir choisi dans l'ordre du barème à compétences égales, sauf dans le cas du choix du conseiller pédagogique rattaché à l'IEN adjoint à l'IA, pour lequel la commission d'entretien a formulé un classement ne tenant pas compte du barème des candidates.

Directions d'école et TMBFC

Selon l'IA, les journées de décharge perdues seront rendues autant que faire se peut. 85,6% des jours non assurés seraient déjà rendus. 134,5 jours de décharge seraient encore à rendre d'ici la fin de l'année scolaire.

Suppression du samedi matin

L'IA dit travailler sur la

rédaction d'une circulaire départementale mais attend la publication définitive du décret.

Formation T1 et T2

L'IA annonce que les T1 bénéficieront d'1 semaine dans le cadre du PAF assurée par les circonscriptions puis de 8 mercredis à l'IUFM (48h prises sur les 60h). Rien n'étant prévu pour les T2. Le SNUipp est intervenu avec fermeté pour dénoncer une fois de plus le non respect des textes officiels et l'écart des pratiques entre les deux départements de l'académie. Le cahier des charges de la formation prévoit en effet 4 semaines de formations pour les T1 et 2 semaines pour les T2. Le syndicat a dénoncé le principe d'une formation en dehors du temps de travail

Stages dits de rattrapage durant les vacances scolaires :

1970 élèves recensés dans le Var (9% des élèves de CM1-CM2) pour 1591 élèves accueillis (81% des élèves recensés). Le dispositif n'a pas pu être généralisé par manque d'enseignants volontaires dans certaines communes. Les moyens financiers disponibles auraient permis de prendre en charge les 1970 élèves. 299 stages ont ainsi été organisés (94% des 318 enseignants volontaires : les non retenus ne souhaitent pas faire le stage au-delà de leur école).

Quand il a été nécessaire d'établir un classement, priorité a été aux CM, puis aux élèves de cycle 2 avec priorité aux élèves en élémentaire. Pour Juillet-août le dispositif est reconduit (7 au 11 juillet puis 21 août). Les

enseignants déjà candidats en avril sont prioritaires.



Stages filés 2008-2009 et mise en place des

« groupes de recherche » :

Il y aura 130 PE2 dans le Var et 4 stages FC filés : Langue, LV, EDD, Mathématiques et sciences. Le stage TICE initialement prévu est annulé, la version officielle retenant qu'un groupe départemental des MAI existe déjà et se réunit plusieurs fois dans l'année. Les collègues retenus seront remplacés par des PE2. A la demande du SNUipp, 4 collègues des RASED participeront au dispositif et seront remplacés par des TMBFC. Le SNUipp a demandé que des circulaires soient envoyées par les IEN pour lancer un appel à candidatures dans les écoles dans un souci de transparence et d'équité. Certaines circonscriptions l'ont fait, alors que dans d'autres les IEN ont sollicité directement certains enseignants.

Intégration de 3 PE2 du 06

L'IA dit ne pas disposer d'assez d'éléments actuellement pour prononcer des ineat et préfère attendre cet été.

E.V.S. :

D'après l'IA, tous les contrats seront reconduits. En ce qui concerne les personnes, l'IA ne décide

rien. L'ANPE ou le CEDIS, en fonction de critères (+50 ans, 12 mois chômage, jeunes sans qualification, chômeurs longue durée +24 mois pour recrutement) ont la main sur cette question. Le SNUipp a demandé que tous les personnels concernés soient informés le plus rapidement possible. C'est déjà le cas dans certains secteurs du département. D'après l'IA, les EVS/AVS ont reçu une formation de 60h et 102 d'entre eux sont formés sur 2 ans. L'information a été donnée au CEDIS pour la reconduction des personnels et le bénéfice de la formation.

NBI et CLIS :

L'IA a recensé 20 demandes et attend une réponse du Ministère. La situation est à l'étude.

Service Minimum d'Accueil.

D'après les chiffres de l'IA, 13 communes ont mis en place le SMA le 24 janvier pour 494 élèves accueillis (dont 176 à la Valette). Le 15 mai : 19 communes pour 964 élèves accueillis. Puis le 22 mai : 8 communes seulement. Le SNUipp a dénoncé la mise en place du dispositif dans des écoles ouvertes par des non grévistes. L'IA a précisé que c'est la mairie qui met en place le dispositif en soulignant le vide juridique sur ce point pour le moment.

Caméra à Gonfaron.

L'IEN de la circonscription a apporté des informations concernant la situation des caméras de surveillance filmant une partie de la cour d'une école. Les caméras enregistrent mais personne ne visionne les bandes, qui sont archivées puis détruites dans un délai d'une semaine à un mois s'il n'y a pas de problème. La caméra qui filmait une partie de la cour va être modifiée.



Déclaration du SNUipp à la CAPD du 29 mai

40 après Mai 68, les raisons de se révolter ne manquent pas. Le SNUipp a pris part à toutes les mobilisations de ces dernières semaines : le 1er mai aux côtés des lycéens, des retraités et des autres salariés varois, les 15, 18 et 24 mai pour le service public d'éducation, le 22 mai pour défendre nos retraites. Le gouvernement reste sourd aux revendications et l'annonce d'une inacceptable remise en cause du droit de grève dans l'éducation et dans la Fonction publique ne fait qu'attiser les braises. Le projet de loi « relatif à la mobilité et aux parcours professionnels » est en cours d'examen et doit passer à l'Assemblée Nationale à partir du 11 juin. S'y retrouvent toutes les mesures dont les organisations syndicales ont unanimement demandé le retrait, dispositions lourdes de conséquences pour les personnels, leur statut et le service public. Il en est ainsi notamment de l'extension du recours aux non titulaires et de leur gestion par les agences d'intérim. Le gouvernement va présenter de nouvelles mesures issues de la Révision Générale des Politiques publiques. L'objectif essentiel de la RGPP est de faciliter les suppressions massives de postes dans la Fonction publique (35000 à 40000 emplois par an). Elle se met en œuvre sans débat public, sans que soit posée la question des missions de service public et celle des besoins des usagers et des citoyens sur l'ensemble du territoire. Par exemple, la politique éducative du gouvernement porte atteinte à la capacité du service public d'assurer la réussite de tous les jeunes. Elle traduit le profond désengagement de l'Etat. Elle induit l'affaiblissement voire la suppression ou la privatisation de missions et de services ainsi que la détérioration des conditions de travail, la mise en cause du statut et l'accroissement de la précarité.

A cela s'ajoutent les pertes de pouvoir d'achat des personnels et le nouvel écrasement des carrières qui va résulter de la conjugaison du relèvement du SMIC et de l'insuffisante revalorisation du point d'indice. Aucune négociation salariale n'est aujourd'hui engagée en dépit des promesses gouvernementales ; pas plus sur la revalorisation des métiers.

Et le gouvernement prétend imposer à tous sans débat de nouvelles dégradations en matière de retraites.

La FSU, la CGT et Solidaires décident de faire de la semaine du 9 au 13 juin, une semaine d'actions et du 10 juin un nouveau temps fort de mobilisation par une journée de grèves et de manifestations. Les personnels et les usagers du service public d'éducation doivent se faire entendre.

Il est nécessaire de rénover le dialogue social, nous en sommes convaincus : le dernier CDEN marqué par le mépris des représentants de l'Etat en direction des parents d'élèves et des personnels le rappelle avec force.

A l'occasion de cette CAPD, le SNUipp tient à souligner son attachement au paritarisme. Alors que s'est ouvert un chantier sur la nécessaire rénovation du dialogue social

dans la fonction publique et la représentativité syndicale, le SNUipp pointe encore un certain nombre de désaccords sur ce dossier.

L'engagement au respect du droit de grève en excluant toute loi prévoyant une obligation de déclaration individuelle préalable doit être maintenu. Si par ailleurs, le principe « d'accords majoritaires en voix » pourrait bien modifier la donne en ce qui concerne les accords minoritaires signés dans notre secteur professionnel, nous nous opposons à la remise en cause du rôle et des compétences des CAP. Le texte proposé est inacceptable et doit être définitivement retiré selon nous. Nous n'accepterons pas le projet gouvernemental qui consiste à limiter la consultation des CAP aux seuls actes tels que l'avancement, les décisions disciplinaires et les licenciements et d'en faire simplement une instance d'appel individuel. Nous sommes attachés à l'examen préalable obligatoire et aux règles collectives. Les travaux préparatoires à cette CAPD en sont la preuve la plus flagrante. La FSU a donc décidé ne pas signer le relevé de conclusions relatif à l'évolution de l'architecture et du rôle des actuelles commissions administratives paritaires.

Concernant la hors classe, nous vous rappelons l'opposition du SNUipp à la création de cet élément supplémentaire de division de notre profession. Si chaque année 62% des certifiés partent en retraite en ayant atteint la hors classe et plus de 40% son indice terminal, nous en sommes à moins de 9% de PE partant en retraite chaque année en ayant atteint la hors classe et 0,6% à l'indice terminal de 783. Actuellement, très peu de PE accèdent à la hors classe. Cette situation contribue à développer des inégalités inacceptables entre les catégories.... Jamais les écarts de traitement en fin de carrière n'ont connu une telle importance. Le SNUipp exige pour les enseignants du 1er degré une classe unique à l'indice terminal 783 avec un rythme unique d'avancement.

Pour ce qui est des congés formation, nous maintenons notre demande de rendre possible l'accès à des congés inférieurs à une année entière, comme cela se fait dans d'autres départements et comme le stipulent les textes en vigueur. Nous rappelons ici une nouvelle fois que la note de service 89.103 du 28 avril 1989 fixant les conditions d'applications du décret relatif à la formation précise qu'il est impossible d'apprécier l'objet de la formation. Concernant la durée, l'article 4.1 précise que « la durée du congé formation doit couvrir la durée de la formation ». Nous vous demandons de respecter les textes en vigueur.

La liste d'aptitude PE va être étudiée aujourd'hui. Nous tenons à rappeler ici notre revendication de reconstitution de carrière pour tous. Nous faisons le même métier, nous avons les mêmes missions, les mêmes responsabilités, mais nous n'avons pas la même carrière. Institutrices (teurs), professeurs des écoles intégrés ou recrutés soit par liste d'aptitude soit avec reconstitution de carrière, professeurs des écoles hors-classe... Trois échelles de rémunérations

pour une seule et même profession. Des fins de carrière avec des écarts de rémunération jamais connus !

Alors que la création du corps des professeurs des écoles se fixait pour objectif un même niveau de recrutement et le même type de carrière dans les écoles, les collèges et les lycées, on est toujours loin du compte, très loin du compte, pour le plus grand nombre. Si des améliorations des conditions d'intégration ont été introduites par la mobilisation, de nombreux problèmes subsistent. La perte du droit au logement, du droit à partir à 55 ans ainsi que les mauvaises conditions de reclassement ont contraint des milliers de collègues à ne pas demander leur intégration. Leur nombre s'élevait à 12700 à la rentrée 2007. La situation de ces derniers instituteurs n'est pas sans conséquence sur les possibilités d'assimilation pour les collègues instituteurs retraités (environ 116 000). Le SNUipp demande le respect des engagements gouvernementaux et une mesure permettant l'assimilation immédiate des instituteurs retraités sans mesure systématique et arbitraire d'intégration des instituteurs ne le souhaitant pas.

Au sujet du Mouvement 2008, si comme chaque année nous nous félicitons du travail fructueux effectué aux côtés de vos services, nous déplorons plusieurs points :

Le calendrier très serré des opérations et la tenue de la CAPD sur le Mouvement complémentaire le 8 juillet, après la fermeture des écoles.

L'ouverture en retard du serveur I-Prof sans report de la date de fermeture, réduisant la période de saisie pour les personnels, le tout en période de vacances empêchant tout contact avec les écoles

La mise à disposition des documents nécessaires à ma saisie pour les personnels le jour même de l'ouverture prévue du serveur, empêchant toute anticipation et préparation.

Quelles qu'en soient les raisons (NGM, centralisation au niveau du rectorat ou autre), les personnels se retrouvent lésés.

De plus, la multiplication des postes à profil et des conditions soumises à l'avis d'une commission contournent le respect du barème. Si nous entendons bien le fait que pour certains postes, des compétences particulières soient requises, nous estimons qu'à compétences égales, le barème doit rester un élément discriminant.

Enfin, l'examen des postes vacants est éloquent : la 30aine de directions vacantes nous laisse penser que le problème sur la direction et le fonctionnement de l'école restent entier. Le nombre de postes de psychologues et de rééducateurs vacants est le reflet du manque de volontarisme de notre département en la matière. Si nous avons bien noté le départ de 3 varois à Suresnes en stage DDEAS validés lors de la CAPN réunie cette semaine, la même commission n'a validée que 2 départs en DEPS après les entretiens de rigueur. Nos craintes concernant l'avenir des RASED s'en trouvent renforcées.

TRS/TS

On avance, on avance

L'harmonisation des procédures d'affectation des TS est en bonne voie : même règle pour tous, même modalité d'affectation – réunion des TS à une date donnée.

Si les modalités n'ont pas été totalement appliquées dans toutes les circonscriptions, le SNUipp-FSU du Var se félicite de cette avancée en matière de transparence et d'équité.

Les regroupements ont été examinés lors du Groupe de Travail du 12 juin dernier, et peuvent être légèrement modifiés en fonction de l'évolution du dossier des temps partiels.

En cas de changement, contactez le SNUipp-FSU.

Les regroupements non pourvus seront pourvus par les TS à TP à l'issue de la CAPD du 8 juillet prochain. TS, directeurs ou collègues à temps partiel ne connaissant pas leur TS, contactez le SNUipp-FSU pour être mis en relation.

Le SNUipp-FSU rappelle par ailleurs sa satisfaction d'avoir été entendu : à la rentrée prochaine, ce sont de nouveaux des TS qui assureront les décharges de direction des écoles à 5 classes.



Le 15 mai dernier dans les rues de Toulon



Blocage de l'avenue devant la Préfecture le 10 juin.

Congés de formation

Le choix du prince...

Double peine pour les enseignants varois en attente d'un Congé de Formation Professionnelle pour l'année 2008-2009. D'une part, 2 départs de moins (11 équivalents temps plein au lieu de 13). D'autre part, des critères de choix des plus douteux mis en avant par l'IA : situation personnelle, formation demandée... ont bien souvent pris le pas sur les barèmes, auxquels les élus du personnel du SNUipp-FSU sont attachés.

Malgré un fréquent rappel des textes officiels, et une condamnation unanime de pratiques peu conformes à la circulaire – le changement de la règle en cours d'opération administrative ! – l'IA est resté sur ses positions, interdisant par exemple à un collègue qui présentait sa demande pour la 5^{ème} année consécutive, et qui était premier au barème, de partir. Le SNUipp-FSU dénonce et condamne de nouveau cette attitude irrecevable, et interpelle le Ministère.

Accès à la Hors classe

Une situation toujours inacceptable.

Pour la première fois depuis bien longtemps, le Ministère a augmenté le ratio promu-promouvables. Ce dernier passe donc de 1,15% à ... 1,6% ! Une misère qui augmente le contingent national de 921 places... Le SNUipp prend acte de cette première mesure qui est à mettre au crédit des actions des personnels.

Nous sommes bien loin de nos revendications, à savoir l'accès de tous les collègues à l'indice terminal de la Hors-Classe avant le départ à la retraite.

Non, les augmentations de salaires ne passent pas par des heures supplémentaires défiscalisées, mais bien par de profondes modifications de notre système de promotion.

Le 2 mai 2008 le SNUipp s'était adressé au ministre pour demander l'ouverture urgente de négociations pour de meilleures perspectives de carrière pour tous les professeurs des écoles. La création du corps des PE en 1990 s'était accompagnée de l'annonce d'une égale dignité des enseignants

avec l'engagement de mettre en place un même niveau de recrutement et les mêmes niveaux indiciaires pour l'école, le collège et le lycée.

Aujourd'hui tous les PE n'atteignent pas le 11^{ème} échelon de la classe normale. Cette situation est inacceptable. De plus, à peine 10% des enseignants des écoles partent en retraite en ayant bénéficié des indices de la hors classe alors que dans les corps comparables comme dans celui des certifiés le ministère vient de décider

de créer les conditions d'accès de tous les personnels à la hors classe.

Le SNUipp reste vigilant vis-à-vis de toute évolution du barème qui augmenterait la place de l'arbitraire dans l'accès à la hors classe. Le syndicat rappelle l'urgence de l'ouverture de négociations sur la revalorisation de notre profession qui concerne l'ensemble de l'exercice du métier à partir du début de carrière.

Conseil d'école de l'IUFM

Le compte-rendu par vos élu-e-s du SNUipp-FSU de la réunion du 19 juin.

Le calendrier de formation des PE2 a été présenté. Il est à noter un problème d'inégalité entre le 06 et le 83: à Nice le stage filé est interrompu pendant le stage sous tutelle mais pas dans Var. Il a été décidé d'espacer les réunions du Conseil Scientifique et Pédagogique et du Conseil d'école afin de permettre une bonne communication des documents préparés par le CSP.

Concernant la validation de la formation:

- PE 15 renouvellements de stage 2 non renouvellements
- PLC 230 satisfaisants 15 renouvellements 6 non renouvellements

Il apparaît nécessaire de trouver un responsable pour masterisation mais il faut attendre de connaître le profil du nouveau concours.

Un bilan de la formation PE2 a été fait pour cette année et des modifications sont proposées pour l'an prochain, suite à la réunion inter-centres du 18 juin. En bref, le 1^{er} semestre sera consacré à la formation et la personnalisation par des modules, avec un bilan en février, le 2nd semestre

sera consacré à l'évaluation des compétences. Une étude comparative des résultats au tests d'admissibilité et des résultats au concours par centre a été demandée. Le statut des PEMF a été évoqué. Il a été suggéré de présenter le plan de formation PE2/PLC2 au CEVU pour engager le partenariat avec l'université. Par ailleurs, le transfert de l'agent comptable a été voté à l'unanimité à condition qu'il n'y ait pas de surcoût pour l'IUFM. Une augmentation des tarifs de restauration est présentée pour l'an prochain, due à l'augmentation du coût des matières premières de 5%. Les usagers souffriront d'une augmentation de 3% seulement la prochaine année, l'IUFM se chargeant du reste mais dans les années à venir les prix seront alignés. L'augmentation du prix de la location des salles -non révisés depuis 2002- a été voté à l'unanimité.

Aurélien SANCHEZ,
Élu(e) SNUipp-FSU



Formation PE2 : enquête

Une première enquête sur la formation PE2 a été menée par votre élue SNUipp sur le centre de La Seyne. Il ressort des premiers résultats que la journée d'observation du SR2 est jugée trop rapprochée du stage, avec un manque de temps de préparation. Pour la pré-rentrée, il est souhaité qu'une lettre de l'IUFM soit adressée au directeur d'école l'informant des modalités et notamment des 3 semaines d'observation prévues.

Concernant les GTB, les réponses soulignent une volonté de voir augmenter les suivis individuels, d'avoir plus d'outil d'évaluation et de progressions. Les cours primo arrivant, ASH, dyslexie et autres devraient être placés plus tôt dans l'année afin d'anticiper les problèmes rencontrés sur le terrain. Certains stagiaires pensent à 2 journées d'observation avant le SR2. Les cours de français transversal à d'autres disciplines sont jugés peu pertinents par certains. Il s'exprime une demande d'au moins 1 jour en observation en Clis /Segpa ou de journées banalisées. Certains pointent la difficultés pour mettre en place des activités continues avec 1 jour hebdo dans une classe.

Enfin, il apparaît nécessaire de connaître le nom du directeur des écrits plus tôt dans l'année.

Répartition groupes 2008/2009

	Nice	Dragui.	La Seyne
PE1	8	8	4
PE2	5	3	2
Gap	2	2	1
Reconversion	2	1	1

Cantine de Draguignan - Tarifs 2008/2009

- Plat du jour : 3,20 euros (au lieu de 3,10)
- Repas complet : 4,60 euros (au lieu de 3,45)
- suppléments : 0,85 euros (au lieu de 0,80)
- Repas et boissons : 5,15 euros (au lieu de 5)



Éléments de calendrier

- Jeudi 28 août : rentrée administrative des PE2
- Lundi 1er septembre : pré-rentrée dans les écoles stage filé.
- Du 22/09 au 03/10 : stage en tutelle.
- Du 19/01 au 08/02 : stage regroupe 1 en responsabilité dans le Var.
- Du 11/05 au 29/05 : stage regroupe 2 en responsabilité dans le Var.

Validation

- 11 mars : remise du dossier projets enseignements (1^{ère} lecture)
- 6 mai : remise des écrits professionnels
- Du 2 au 5 juin : soutenances des écrits professionnels
- 4 juin : remise des dossiers projets enseignements (2nde lecture)
- Du 8 au 13 juin : commission validation des centres
- 17 juin : commission académique de validation
- 18 et 19 juin : entretiens avec le directeur
- Début juillet : commission CCPPE

Recrutement et formation sont en danger

Sarkozy déclarait le 2 juin 2008 : « différents concours : professeurs des écoles, CAPES, agrégation doivent être intégrés au cursus universitaire et doivent être ouverts à tout titulaire ou futur titulaire d'un master. (...) nous nous engageons à ce que les débuts de carrière soient revalorisés. (...) les nouveaux concours seront mis en place dès la session 2010. (...) la réussite de ce projet reposera naturellement sur les universités ».

Puis dans la presse, nous avons pu lire : « l'entrée dans le métier se fera à temps plein avec un « compagnonnage intensif » pour seule formation, avec la suppression des IUFM ». Tout ceci est une « régression déguisée » dont le seul but est de faire de grandes économies. Ce processus de

masterisation ne peut en aucun cas être un

prétexte pour : -supprimer les concours de recrutement, augmenter le tri social, supprimer des postes de stagiaires afin de récupérer des moyens d'enseignement, balayer les expériences accumulées pendant 15 ans par les IUFM, ne pas augmenter le salaire de TOUS les enseignants.

Pas une seule fois dans son discours, le président a prononcé le mot « IUFM ». Ces derniers sont intégrés depuis seulement 1 an et leur dilution dans l'Université est un risque majeur. **Pour le SNUipp-FSU, la formation des futurs enseignants doit être ambitieuse, étalée sur 2 ans (rémunérés après l'obtention du concours) avec une entrée progressive dans le métier.** Les

stagiaires n'ont pas besoin de « *compagnonnage intensif* » mais d'une réelle formation balayant tous les domaines liés à notre métier (ZEP, maternelle, ASH, les gestes du métiers,...) avec une alternance entre la pratique et la théorie. Que dire de la nouvelle division dans le corps enseignant, après les instits et les PE, bienvenue aux masters ! Enfin, dans son discours, Sarkozy annonce un allongement de la durée de formation : c'est FAUX ! Elle est déjà à bac + 5. **Le SNUipp et la FSU entendent mener campagne pour populariser ces idées et poursuivre les débats avec les enseignants, formateurs, universitaires, étudiants et parents sur ces questions qui concernent l'avenir de l'école et de la société.**